



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 41-2020/BAPS/DDDT

AMPLIATIONS

Commissaire déléguée	1
Trésorier	2
DFI	1
DDDT	1
PROMOSUD	1
AGENCE RURALE	1
ADECAL	1
GFA	1
JONC	1
Archives NC	1

DÉLIBÉRATION

**modifiant la délibération modifiée n° 38-2015/BAPS/DDR du 10 mars 2015
attribuant une aide à l'achat de juvéniles d'holothuries**

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 75-2019/APS du 19 décembre 2019 relative au budget primitif pour l'exercice 2020 de la province Sud ;

Vu la délibération modifiée n° 38-2015/BAPS/DDR du 10 mars 2015 attribuant une aide à l'achat de juvéniles d'holothuries ;

Vu l'avis de la commission du développement rural réunie le 30 janvier 2020 ;

Vu le rapport n° 39451-2019/1-ACTS/DDDT du 23 décembre 2019,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 4 FEVRIER 2020 LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Au 3^{ème} alinéa de l'article 2 de la délibération modifiée du 10 mars 2015 susvisée, les mots : « 30 septembre 2019 » sont remplacés par les mots : « 30 septembre 2022 ».

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Madame la commissaire déléguée de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.